

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 juin 2021 à 20h00

Salle communale

Sont présents : M. B. PINGET, Président

Mmes M. BARRAS CAVE, A. BATARDON, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY,
Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme M. BESSAT, Conseillère municipale
MM. J. CHARLES et X. TREYVAUD, Conseillers municipaux

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire
M. C. ROBERT, Conseiller administratif
Mme A. TAGLIABUE, Conseillère administrative
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
M. M. MOREL, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021.
2. Election complémentaire au bureau du Conseil municipal.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Comptes 2020 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 31 mai 2021 – Délibération.
6. Comptes 2020 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 31 mai 2021 – Délibération.
7. Présentation du compte rendu administratif et financier 2020.

8. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) – Modification des statuts (prop. n°21.12)
 - b) Grands Esserts – Crédit d'études pour les honoraires d'ingénieur relatifs au projet de collecteur et de galerie d'évacuation des eaux pluviales à l'Arve (prop. n°21.13)
9. Propositions des Conseillers municipaux.
10. Questions et divers.

Le président ouvre la séance et s'exprime en ces termes : «Bonsoir à toutes et à tous, c'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de vous accueillir ce soir à cette séance du Conseil municipal de la commune de Veyrier. Pendant une année, j'aurai la responsabilité de présider cette assemblée délibérative. Je le ferai avec la plus grande attention et avec le plus grand respect ; respect des règles de notre démocratie et respect des opinions représentées ici, qui doivent pouvoir s'exprimer librement et complètement. Nous vivons une période de l'histoire du Monde exceptionnelle à plus d'un titre. La pandémie qui touche l'ensemble de l'humanité depuis un an et demi nous a toutes et tous rappelés à notre condition d'organismes vivants à la merci de la nature. Plus de trois millions d'êtres humains ont déjà péri victimes d'un virus qui n'existait pas il y a seulement deux ans. Ce drame planétaire nous donne plusieurs leçons sur le plan politique : on y voit la confirmation de la valeur de la démocratie, qui a tenu vaillamment que vaillent ses engagements envers les citoyens, contrairement aux totalitarismes. On y voit aussi se confirmer que la solidarité est indispensable à tous les niveaux de la société : solidarité au quotidien, quand il s'agit d'aider les malades ou les personnes vulnérables ; solidarité entre Etats pour l'approvisionnement en matériel médical ou en doses de vaccins. Et là, on voit que beaucoup de chemin reste à faire. Cette pandémie a aussi fait entrevoir qu'il y a une vie hors de la fuite en avant de la croissance. On s'est mis à écouter les oiseaux, à faire du vélo, à passer ses vacances près de chez soi. En attendant de pouvoir renouer avec le Monde d'avant, suspendus que nous sommes à nos médias pour guetter les signes de reprise économique. Car on a tendance à oublier qu'une autre crise bien plus menaçante était déjà ouverte avant janvier 2020 : celle de l'environnement et du climat. Une crise qui, devant l'Histoire, sera assurément la signature de notre époque. Le gouvernement genevois vient d'annoncer les mesures qu'il entend mettre en œuvre ces prochaines années pour que notre petit canton fasse sa part s'agissant de l'assainissement mondial de l'atmosphère. Inutile de dire qu'elles nous impacteront dans notre vie de citoyennes et de citoyens, et dans notre travail de représentants de la population. Et puis, pour terminer ce coup d'œil sur la période que nous vivons, il ne faut pas oublier la mondialisation, et ses aspects paralysants en cas de crise. Avant l'année dernière, qui aurait cru la Suisse incapable de produire dans un délai raisonnable des respirateurs ou de simples masques chirurgicaux ? Au milieu de tout cela, Veyrier est certainement un des lieux du monde où la vie est la plus agréable. Cela n'a l'air de rien, mais c'est assez vertigineux. Notre but, à toutes et à tous dans cette assemblée, est que cela continue et que nous assumions notre part de responsabilité, selon nos priorités, selon nos valeurs, selon nos utopies. Mais une chose est sûre, c'est que plus il fera bon vivre dans le monde, plus il fera bon vivre ici. C'est pourquoi notre vision ne peut pas s'arrêter aux limites de notre territoire. Voilà ce que j'avais envie de vous dire avant que

ma voix, pendant une année, ne se mette tout entière au service de l'ordre et du règlement ! Vive la Suisse, vive Genève et vive notre chère commune de Veyrier !».

Applaudissements.

M. MARTIN prononce le discours suivant en sa qualité de Maire : «Cher Président du Conseil municipal, année 2021-2022, chers membres de ce Conseil municipal, chers membres de l'administration communale ici présents, cher public, ce premier juin 2021 correspond au changement habituel de l'organisation de votre Conseil administratif, puisqu'il est de coutume, dans les communes de plus de 3'000 habitants, de proposer un tournus pour la fonction de représentation attachée au rôle de Maire de la commune. Il serait faux de ma part de ne pas reconnaître la considération liée à cette fonction, et je l'ai partagée avec ma famille, en pensant d'ailleurs à mon père qui l'a exercée à plusieurs reprises. Néanmoins, dans les communes avec un Conseil administratif, ce tournus ne chamboule pas l'organisation établie en début de législature. Les dicastères communaux attribués à Mme Aline TAGLIABUE, M. Christian ROBERT et moi-même ne se trouvent pas modifiés depuis ce 1^{er} juin. Les lignes de responsabilité entre les instances de l'administration et les magistrats restent identiques, les projets en cours ne changent pas de main, les commissions politiques continuent sur la même organisation, etc. Je vois en revanche quelques changements. Cosmétiques tout d'abord, par exemple l'emplacement physique dans la salle du Conseil administratif et la grande joie de devoir s'asseoir sur le fauteuil le moins confortable de tout le bâtiment ! Plus sérieusement, un changement dans la visibilité publique, là où les médias et les échanges de correspondances s'adressent plus facilement à l'attention du Maire en place. Et protocolaires, puisque dans les manifestations communales ou cantonales, c'est souvent le Maire de la commune qui est amené à prononcer une allocution ou à recevoir les personnalités au nom des autorités communales. En résumé, le pouvoir de Mme ou M. le Maire est le même que celui des autres Conseillers administratifs ; son rôle est en revanche plus étendu. Je peux ici vous assurer que nos objectifs de législature ne vont pas être modifiés pendant ces douze prochains mois. Nous avons la chance de fonctionner en équipe unie et complémentaire au sein du Conseil administratif. Nous avons la volonté de ne pas déroger à nos principes de collaboration mis en place. Bien évidemment, nous devons et devons tenir compte des aléas qui surviennent, comme par exemple prendre en considération l'aboutissement du référendum contre la délibération sur le PLQ des Cirses et le résultat potentiel du vote communal qui s'en suivra, comme l'analyse sur les plans social et financier de l'ère Covid. Je ne peux m'empêcher de penser aux conséquences, par exemple, de l'abandon par des milliers de jeunes de la pratique de sports ou à l'étude PWC qui prévoit au niveau suisse, des recettes fiscales en baisse en 2020 et 2021, avec un retour à la normalité en 2022. Dans notre façon de travailler, nous accordons et accorderons toujours une priorité à la transparence que nous voulons vous donner, à vous, Conseillères et Conseillers municipaux. Je suis personnellement convaincu que nous pourrons maintenir entre nous cet environnement de travail basé sur la franchise des propos échangés. L'activité du Conseil administratif consiste à assurer que la mission de service public qui lui est confiée soit remplie, comme il lui est demandé de définir des priorités dans la mise en place des projets nécessaires à l'évolution de la commune. C'est toujours dans cet état d'esprit que nous attaquons cette deuxième année de législature, au cours de laquelle nous formons le vœu de retrouver les activités de convivialité qui nous ont manqué depuis plus d'un an.

Nous nous réjouissons de nous retrouver au Champ des possibles prochainement, comme au carnotzet après les séances du Conseil municipal ou des commissions. Je suis convaincu que ces moments de convivialité apportent ce complément bienveillant aux importants défis que le Conseil municipal, l'administration et votre Conseil administratif devront relever ! Je laisse notre nouveau président du Conseil municipal, M. Bernard PINGET, reprendre le cours de notre ordre du jour ! ».

Applaudissements.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Mme GAUTROT relève une erreur s'agissant de son intervention à la page 18. Il convient en effet de remplacer «que» par «de» après la locution «en qualité».

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité – 21 oui.

2. Election complémentaire au bureau du Conseil municipal

Le président indique que, renseignements pris, il appartient au Conseil municipal de voter pour déterminer si Mme DESARDOUIN peut siéger au bureau du Conseil municipal en tant qu'indépendante. Il invite donc les Conseillers municipaux à voter sur cet objet.

Mme DESARDOUIN est élue membre du bureau en qualité d'indépendante par 21 voix et 1 abstention.

Mme DESARDOUIN remercie ses pairs d'avoir accepté qu'elle siège au bureau du Conseil municipal. Elle adresse tout particulièrement des remerciements à Mme GAUTROT qui a été dans la même position qu'elle. Elle fait part de sa gratitude à ses collègues pour la confiance qu'ils lui témoignent et s'engage à remplir dignement sa fonction.

Applaudissements.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe de la réception d'un courrier relatif à l'installation d'une décharge pour matériaux d'excavation de type A au lieu-dit Place-Verte. Sur décision du bureau, il donne lecture de celui-ci car il présente un intérêt du fait qu'elle regroupe les griefs formulés par les opposants à ce projet.

Le président signale ensuite qu'un courrier de Me BRON, avocat mandaté par l'A2C, a été adressé au Conseil municipal sur le même sujet. Sur le fond, son contenu figure dans la pétition.

Le président indique que la sortie du Conseil municipal, reportée à cause de la situation sanitaire, aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2021 et invite les Conseillers municipaux à réserver les dates. Il saisit l'occasion pour remercier M. BARRO qui a élaboré le projet. La sortie aura lieu dans le Jura, à Delémont. Une visite de Porrentruy et des Franches-Montagnes sera organisée.

4. Communications du Conseil administratif

- a) **Mme TAGLIABUE** convie les Conseillers municipaux à l'inauguration du Champ des possibles le 17 juin 2021 à 18h00.
- b) **Mme TAGLIABUE** informe que la validité des bons reçus à Noël pour se rendre dans les restaurants de la commune est prolongée jusqu'au 31 août.
- c) **Mme TAGLIABUE** propose de partager une soirée festive le 7 novembre 2021, si la situation sanitaire le permet. Il s'agit du spectacle de «La Revue» qui débutera à 16h00 et qui sera suivi d'un repas.
- d) **Mme TAGLIABUE** indique que l'Association de l'Ecole de Natation de Veyrier (AENV), qui est non subventionnée, a décidé d'offrir des cours aux enfants âgés de moins de douze ans, ce qui engendre un surcoût important, d'autant qu'il y a eu une diminution des rentrées financières en raison d'annulations de cours dus à la COVID-19. L'AENV a donc lancé un appel aux dons. Des discussions ont lieu avec les responsables de l'association. Cependant, en principe, quand une association a une activité lucrative qui génère des bénéfices, la commune n'intervient pas dans la mesure où une association n'a pas à thésauriser. Elle tiendra les Conseillers municipaux dûment informés de l'évolution de ce dossier.
- e) **M. MARTIN** signale que, le 1^{er} juin 2021, la commune été avisée par le Service des votations et élections que 1'568 signatures avaient été déposées à l'appui du référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier du 13 avril 2021 concernant le préavis favorable au projet de plan localisé de quartier secteur Cirses, aux Grands Esserts. La validation par arrêté du Conseil d'Etat devrait parvenir à la commune d'ici peu. La commune en a profité pour demander au Service des votations et élections le coût estimé pour la mise en place de la votation afin de pouvoir l'inclure dans le budget 2022. Une séance d'information publique aura lieu le 15 ou le 21 septembre 2021 à la salle communale.
- f) **M. MARTIN**, en réponse à la question posée par M. DUC lors de la séance précédente relative aux garages à vélos supplémentaires près de l'entrée du fitness et de la piscine, informe que cette demande a été confiée au Service des routes et espaces verts. On attend une proposition complète, incluant le coût, d'ici quelques jours. Toujours s'agissant des deux roues, huit à dix places pour scooters vont être créées avant la fin du mois de juin 2021 sur l'esplanade située à l'avenue du Grand-Salève, de l'autre côté de l'entrée de la future salle communale, à l'endroit de l'ancien arrêt de bus.

g) M. MARTIN revient sur les tâches prises en charge par les patrouilleuses/eurs scolaires. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait répondu au sujet des instructions dispensées par la Brigade d'intervention et de prévention (BEP) pendant la journée de formation à laquelle chaque patrouilleur est obligatoirement convié avant de prendre sa fonction. Il a rencontré l'ensemble des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires vendredi 4 juin 2021 à la mairie pour faire un point de situation sur leur fonction. Ce fut très instructif. En premier lieu, il faut noter que les deux plus anciennes patrouilleuses scolaires exercent cette fonction depuis plus de 25 ans, respectivement vingt ans, et que d'autres sont en fonction depuis plusieurs années. De plus, il existe des secteurs plus difficiles en termes de danger, notamment les alentours de l'école de Pinchat, (passage des bus, étroitesse de la route, dépassement interdit) et que le comportement des adolescents comme des adultes diffèrent si les agents de la police municipale sont présents ou pas. On a pu faire part aux patrouilleuses et patrouilleurs scolaires des remarques émises par le Conseil municipal lors de la dernière séance. La grande majorité d'entre eux assistent les adolescents, quand ceux-ci le veulent bien. Par exemple, ils leur recommandent de descendre de vélo pour passer à pied sur le passage. Ils font de même avec les personnes âgées. Aux heures de pointe, le climat s'avère assez tendu car la plupart des usagers sont pressés, ce qui provoque des situations extrêmes, comme des voitures qui passent sur le trottoir ou des scooters qui forcent le passage. Tous ces actes sont remontés à la police municipale, qui passe de temps en temps à ces endroits. Au sein de l'administration, le contact entre les patrouilleurs scolaires et Mme Nadia PIGUET, secrétaire des APM, se passe pour le mieux. En conclusion, le bon sens est présent pour aider et sensibiliser, et pas seulement les élèves de l'école primaire. Les membres de la commission des finances, sécurité et administration seront volontiers invités lors du prochain point de situation avec l'ensemble des patrouilleurs, probablement après la rentrée scolaire prochaine.

h) M. MARTIN, en réponse à l'intervention de M. HUTZLI lors de la précédente séance concernant la mise en zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret, donne lecture de l'arrêté du Département des infrastructures réglementant la circulation aux chemins Jules-Edouard-Gottret et Ernest-Pisteur. En substance, il en ressort que, dans le village de Veyrier, la zone de rencontre qui limite la vitesse maximale de tous les véhicules à 20 km/h s'étend sur le tronçon du chemin Jules-Edouard-Gottret compris entre la place de l'Eglise et son numéro 23, soit après La Croix. La zone de rencontre commence donc à ce niveau-là. Sur le tronçon susmentionné, le chemin Jules-Edouard-Gottret est décrété à sens unique (sens autorisé en direction du numéro 23), excepté pour les cyclistes et les cyclomotoristes.

5. Comptes 2020 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 31 mai 2021 – Délibération

M. BALDIN indique que le groupe Socialiste-Vert.e.s aimerait attirer l'attention sur l'augmentation du taux de rémunération du capital de dotation de la FIVV, qui passe de 3% à 3,5%, alors même que la FIVV entreprend la plus grande réalisation de son histoire

aux Grands Esserts et que, pour rappel, ce capital de dotation a été cédé à titre gratuit, comme on peut le lire à l'article 4 des statuts de la FIVV qui sont examinés ce soir.

M. MÜLLER met en exergue que les comptes 2020 de la FIVV sont le reflet du bon état de santé de celle-ci. Bien que la rémunération des intérêts sur le capital de dotation soit passée de 3% à 3,5%, elle a réussi à augmenter son bénéfice 2020, pour arriver à un peu plus de CHF 1'000'000, ce qui est d'autant plus réjouissant sachant que, tôt ou tard, elle sera confrontée à son chantier du siècle, à savoir la construction, puis la gestion, de trois immeubles aux Grands Esserts. C'est donc sans aucune surprise que le groupe PDC propose d'approuver ces comptes et la délibération y relative.

M. DUC signale que le groupe PLR se rallie intégralement à la position exprimée par le groupe PDC. Son groupe accepte les comptes 2020 de la FIVV.

M. GÄMPERLE, qui s'exprime au nom du groupe Veyrier-Ensemble, rejoint ses préopinants.

Mme DESARDOUIN déclare aussi accepter les comptes 2020 de la FIVV.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux acceptent également les comptes 2020 de la FIVV.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 31 mai 2021.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

6. Comptes 2020 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 31 mai 2021 – Délibération

M. KAPANCI signale que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du rapport de la commission des finances, sécurité et administration relatif aux comptes 2020 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses». Cette commission a reçu des représentants de cette fondation. Les informations données sur les comptes 2020 de la fondation satisfont les membres de son groupe qui acceptent donc les comptes 2020 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses».

M. MÜLLER déclare que le groupe PDC est également satisfait des comptes 2020 de la Fondation Les Rasses, qui montrent un bénéfice de CHF 96'000. De plus, il est satisfait de la décision de la commission des finances, sécurité et administration d'auditer la FIVV

et la Fondation Les Rasses tous les deux ans. C'est donc sans aucune surprise que le groupe PDC propose d'approuver ces comptes et la délibération y relative.

Mme CHERBULIEZ rejoint la position exprimée par son préopinant. Le groupe PLR accepte les comptes 2020 de la Fondation Les Rasses. Il se réjouit particulièrement qu'il ait été procédé à l'audition de représentants de la fondation en commission des finances, sécurité et administration et que les réponses de ceux-ci soient fidèlement retranscrites dans le rapport de M. CHARLES.

M. ZUFFEREY déclare que les Vert'libéraux approuvent les comptes 2020 de la Fondation Les Rasses.

Mme DESARDOUIN indique également accepter les comptes 2020 de la Fondation Les Rasses.

M. BALDIN signale que le groupe Socialiste-Vert.e.s accepte aussi les comptes 2020 de la Fondation Les Rasses.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 31 mai 2021.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

7. Présentation du compte rendu administratif et financier 2020

M. ROBERT indique que le compte rendu administratif et financier reçu par les Conseillers municipaux est le dernier qu'ils recevront sous cette forme. Le Conseil administratif a en effet décidé d'y apporter trois modifications principales. Premièrement, depuis des années, ce compte rendu recouvre une double temporalité. Les comptes sont présentés par année civile alors que les activités le sont selon le calendrier de législature, soit pour la période qui va du 1^{er} juin au 31 mai, ce qui n'est pas heureux. Il y a notamment dans certains cas un décalage entre l'investissement financier et la prestation réalisée. A l'avenir, le compte rendu sera fait uniquement par année civile. Cela signifie qu'au premier semestre 2022, le prochain compte rendu illustrera les activités administratives réalisées du 1^{er} juin au 31 décembre. Deuxièmement, ce compte rendu sera recentré sur un exposé des activités réalisées et la présentation des comptes. Tous les aspects relevant de ce que l'on pourrait appeler un «vadémécum communal» n'y figureront plus. Ces informations étant la plupart du temps pérennes, elles figureront donc uniquement sur le site internet de la commune. Troisièmement, le compte rendu sera rédigé de façon plus synthétique, avec davantage de données qui concernent le travail de l'administration, mettant en évidence les événements marquants et permettant, par des comparatifs avec les années précédentes, de visualiser l'évolution des activités. Les comptes seront

également présentés de façon moins détaillée. Dans les cas où cela s'avère pertinent, un renvoi aux documents figurant sur le site internet sera fait. En résumé, on va donc passer à un document beaucoup plus court (actuellement, il fait plus de nonante pages et il devrait n'en faire dorénavant qu'une cinquantaine), plus digeste et plus utile pour mieux comprendre l'évolution des affaires communales. Pour le reste, ce compte rendu administratif et financier 2020 n'appelle pas de commentaires particuliers, mais le Conseil administratif se tient bien entendu volontiers à la disposition des Conseillers municipaux pour répondre aux éventuelles questions qu'ils se poseraient.

Mme GAUTROT se félicite que le compte rendu administratif et financier passe de plus de nonante pages à une cinquantaine. Elle voudrait toutefois savoir si ce document va continuer à être imprimé.

M. ROBERT répond que la pratique sera la même que cette année, à savoir que 150 exemplaires sont imprimés et distribués selon les obligations légales ou sur demande. Sinon, il s'agit essentiellement d'une consultation sur internet.

M. HUTZLI souligne qu'il y a encore passablement de personnes âgées qui n'ont pas accès à internet. Il serait dommage que ces personnes ne puissent pas bénéficier de versions imprimées, sachant que ce sont de surcroît généralement les personnes les plus intéressées par la teneur de ce document.

M. ROBERT assure que les personnes qui souhaitent recevoir un exemplaire papier pourront en obtenir un. Le stock de 150 exemplaires papier suffit normalement à satisfaire toutes les demandes. Evidemment, en cas de besoin, la commune effectuera un tirage papier supplémentaire.

Mme CHERBULIEZ exprime sa satisfaction quant à la modification de la temporalité. En effet, elle avait pour sa part souvent dénoncé le caractère absurde de l'absence d'uniformité en termes de temporalité. Il ne fait effectivement pas sens d'avoir la partie administrative à cheval sur deux années, du 1^{er} juin au 31 mai, et la partie financière sur une année civile.

M. LUISIER s'interroge sur les motifs qui ont conduit à uniformiser la temporalité en adoptant le rythme d'une année civile plutôt que celui d'une législature. Il pense notamment aux difficultés que cela peut causer en cas d'élections, les personnes nouvellement élues n'étant pas nécessairement au courant des finances, lesquelles sont présentées par année civile.

M. ROBERT explique que ce choix procède d'une obligation légale. Les comptes doivent en effet être bouclés au 31 décembre. Il est ainsi plus logique et judicieux d'adapter la temporalité de la partie administrative.

8. Propositions du Conseil administratif

a) Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) – Modification des statuts (prop. n° 21.12)

M. MARTIN rappelle qu'au mois d'avril dernier, les statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» ont été modifiés. Aujourd'hui, il s'agit d'opérer une refonte de ceux de la FIVV. Trois modifications principales sont prévues. Premièrement, on s'aligne logiquement sur la durée d'une législature municipale. Deuxièmement, le mandat ne peut pas s'exercer sur plus de trois législatures. Troisièmement, la rémunération est également distribuée aux présidents des commissions. Pour mémoire, une fois les statuts validés par le Conseil municipal, ceux-ci sont transmis à l'Etat. C'est un arrêté du Conseil d'Etat qui fixe l'entrée en vigueur.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR se prononce en faveur de l'entrée en matière et propose le vote immédiat. Il n'y a en effet pas lieu de débattre en commission des modifications envisagées.

M. LUISIER indique que le groupe Veyrier-Ensemble prend acte de la modification des statuts de la FIVV. Il s'agit essentiellement d'une mise à jour bienvenue. Cependant, on pourrait imaginer modifier l'article 1 s'agissant de la dénomination même de la fondation. L'ensemble de la documentation officielle émanant de la commune mentionnant désormais «commune de Veyrier», il se demande s'il ne serait pas opportun de renommer la FIVV, qui s'appellerait à l'avenir tout simplement la «Fondation immobilière de Veyrier». Pour le reste, il trouve logique d'adapter la durée du mandat des membres du Conseil de fondation étant donné que la législature dure à présent cinq ans. Il est aussi judicieux de limiter la durée maximale du mandat à trois législatures, soit quinze ans, ce qui représente au demeurant une période assez longue. On évitera ainsi que certaines personnes «fassent partie des meubles». Au vu de ce qui précède, il accepte bien entendu les modifications suggérées et propose le vote immédiat.

M. MÜLLER signale qu'après lecture des modifications proposées des statuts de la FIVV, le groupe PDC est d'avis que celles-ci sont tout à fait raisonnables et pertinentes. Un passage à la commission des finances, sécurité et administration paraît dès lors superflu. Par conséquent, il est favorable à l'entrée en matière et propose le vote immédiat. Cela étant, les remarques formulées par M. LUISIER concernant la dénomination de la fondation semblent parfaitement légitimes.

M. BARRO salue la proposition de M. LUISIER. Il convient toutefois de vérifier au préalable s'il existe d'éventuelles conséquences liées à l'inscription au registre foncier. Dans certains cas, il se peut en effet qu'il y ait des coûts administratifs et en termes de droits de mutation. Il importe donc de faire preuve de prudence et d'attendre que ces vérifications soient faites. Un vote sur le siège à ce sujet est par conséquent prématuré à ce stade. Cependant, dans un souci de cohérence, il est favorable à la dénomination «Fondation immobilière de Veyrier».

Mme GAUTROT annonce que les Vert'libéraux acceptent les modifications des statuts proposées par le Conseil de fondation. Celles-ci représentent une modernisation desdits

statuts. Son groupe sollicite également le vote immédiat. Concernant la proposition de modification de l'article 1, elle pense qu'il convient d'en parler préalablement avec les représentants de la fondation.

M. MARTIN indique que la question d'un possible changement de dénomination a été abordée avec les membres du Conseil de fondation. Il s'avère que ceux-ci n'estiment pas qu'un tel changement soit nécessaire, mais ils n'y sont néanmoins *a priori* pas fermement opposés.

Mme DESARDOUIN déclare approuver la modification des statuts de la FIVV. Elle se prononce en faveur de l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ, suite à l'intervention de M. BARRO, s'interroge s'agissant de l'opportunité de procéder à un vote immédiat. Elle suggère dans un premier temps de dûment se renseigner au sujet des éventuelles conséquences et de reporter le vote en septembre, une fois que l'on connaîtra tous les tenants et les aboutissants d'un changement de dénomination, afin de ne pas renoncer à cet amendement pertinent.

M. LUISIER précise qu'il a simplement émis une suggestion. En aucun cas il n'a déposé un amendement. Le groupe Veyrier-Ensemble reste favorable à un vote immédiat.

M. BALDIN indique que le groupe Socialiste-Vert.e.s approuve la modification des statuts de la FIVV et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le renvoi en commission des constructions est refusé par 9 non, 7 oui et 5 abstentions.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

b) Grands Esserts – Crédit d'études pour les honoraires d'ingénieur relatifs au projet de collecteur et de galerie d'évacuation des eaux pluviales à l'Arve (prop. n° 21.13)

M. ROBERT indique que, vu les problèmes rencontrés régulièrement sur le plateau de Vessy pour l'évacuation des eaux de pluie ainsi que le réaménagement de la route de Veyrier en lien avec la création de la voie pour le bus à haut niveau de service (BHNS) et compte tenu surtout des constructions prévues aux Grands Esserts, principalement celles du PLQ des Cirses, il est nécessaire de construire un nouveau collecteur et une galerie profonde allant de la route de Veyrier jusqu'à l'Arve. Ce collecteur sera réalisé dans le champ après ouverture d'une tranchée, comme usuellement. Un puits sera ensuite creusé et la galerie profonde passant sous la forêt sera forée comme un tunnel. Une telle

technique est toutefois plus longue et plus onéreuse, d'où le coût relativement élevé de cette réalisation. Des études préliminaires ont déjà eu lieu. Aujourd'hui, il s'agit d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 506'000, incluant la réalisation de l'appel d'offres. Le Conseil administratif devra donc revenir vers le Conseil municipal pour une demande de crédit portant sur la construction proprement dite de l'ouvrage. A ce stade, trois variantes sont envisagées, ce qui va évidemment influencer sur le prix final. Un montant de CHF 5'500'000 est déjà inscrit au plan des investissements. Comme mentionné dans cette proposition, le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a déjà confirmé la prise en charge totale des coûts.

M. JOUSSON, qui s'exprime au nom du groupe Veyrier-Ensemble, tient à remercier le service Constructions et urbanisme pour l'exposé des motifs très complet de cette nouvelle galerie d'évacuation des eaux pluviales. Si ces collecteurs sont indispensables pour la construction du quartier des Grands Esserts, ils permettront également au plateau de Vessy de retrouver un réseau d'évacuation bien dimensionné. En effet, depuis plusieurs années, les orages, extrêmement violents, obligent les ingénieurs civils à revoir fortement à la hausse le dimensionnement des canalisations en matière d'eaux pluviales. Le plateau de Vessy, qui souffre d'inondations récurrentes, retrouvera ainsi un niveau de sécurité correct. Une fois encore, la construction des Grands Esserts est une opportunité d'améliorer l'existant. Son groupe entrera en matière et demande le vote immédiat.

Mme BARRAS CAVE indique que le groupe PLR votera l'entrée en matière. Il s'agit en effet d'un projet important auquel on devra faire face et que l'on n'aura pas d'autre choix que d'entreprendre. Ceci dit, afin de mieux comprendre la complexité du projet exposé, son groupe demande le renvoi en commission des constructions.

Mme MAYE déclare que le groupe PDC accepte l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

Mme GAUTROT signale que les Vert'libéraux ont pris connaissance de ce crédit d'étude pour les honoraires d'ingénieur relatifs au projet de collecteur et de galerie d'évacuation des eaux pluviales à l'Arve. Ces travaux sont nécessaires pour la construction des Grands Esserts ainsi que pour la mise en place du bus à haut niveau de service (BHNS). Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) va prendre en charge les coûts, sur quarante ans. Les Vert'libéraux entreront en matière. Cependant, en l'état des discussions, ils ne sont pas décidés s'agissant de l'opportunité d'un vote immédiat ou d'un renvoi en commission des constructions.

M. ROBERT estime que, bien que l'on ne se trouve pas dans une situation d'urgence au vu de la durée du chantier des Grands Esserts, il convient de considérer qu'il s'agit de travaux qui seront très longs et que tout est prévu pour aller de l'avant. Il importe en outre d'améliorer la situation du plateau de Vessy. Le Conseil administratif est convaincu qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un renvoi en commission des constructions pour étudier les aspects financiers dans la mesure où l'Office cantonal de l'eau (OCEau) a déjà réalisé une analyse complète. Il sied par ailleurs de préciser que l'on ne se trouve pas au stade de la réalisation des travaux. Différentes variantes sont d'ailleurs envisagées. Lorsqu'un crédit de construction aura été élaboré, avec un projet concret, il sera alors

temps d'étudier ledit projet en commission. En l'occurrence, à ce stade, renvoyer cet objet en commission des constructions ne fera que perdre plusieurs mois.

M. MÜLLER considère qu'un vote immédiat est davantage approprié puisqu'il s'agit uniquement d'approuver le crédit d'étude, et non pas les travaux. Un renvoi en commission sera opportun quand on en sera à ce stade.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté par 15 oui et 6 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

9. Propositions des Conseillers municipaux

Le président indique qu'il n'y en a pas.

10. Questions et divers

M. ZANICOLI, concernant les écoles, s'étonne que les cloches qui sonnent à 8h, 11h et midi fonctionnent les jours fériés. Il suppose que, techniquement, il est possible de programmer les cloches pour qu'elles ne sonnent pas les jours fériés. Il ne s'agit certes pas d'un problème très grave, mais il serait bien d'y remédier.

M. MÜLLER, en lien avec la communication de M. MARTIN relative au référendum sur le PLQ des Cirses, demande si l'on sait déjà si la votation aura lieu avant la fin de l'année 2021 ou plutôt au début de l'année 2022.

M. MARTIN répond que l'on n'a pas encore d'information officielle à ce sujet. Cependant, la procédure, confirmée par le Service des votations et élections, est la suivante :

1. En premier lieu, contrôle des signatures par le Service des votations et élections.
2. Dès ce travail terminé, adoption par le Conseil d'Etat d'un arrêté d'aboutissement si les 800 signatures sont confirmées.
3. Ensuite, programmation de la votation au plus tôt 15 semaines après l'adoption de l'arrêté.

Ainsi, il convient d'attendre l'arrêté du Conseil d'Etat avant de pouvoir déterminer l'échéance avec plus de précision.

Mme BATARDON salue la réfection de la passerelle du Bois des Pins, qui a été très joliment reconstruite à neuf, pour le plus grand bonheur des promeneurs et des

marcheurs. Elle tient à remercier la commune pour les démarches effectuées auprès de l'Etat.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

Le président
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Yves Monnat

Bernard Pinget